

**P 1** À LA UNE  
La relève de  
l'esprit d'entreprise  
en France

**P 2** LES RÈGLES DU MÉTIER  
AGENDA  
FORMATION  
ZOOM SUR UNE COMMISSION

**P 3** LES CHIFFRES DU MÉTIER  
RÉTROSPECTIVE  
PUBLICATIONS

**P 4** PAROLES D'EXPERTS  
NOUVEAUX MEMBRES

## Edito

**GONZAGUE DE BLIGNIÈRES**  
PRÉSIDENT DE L'AFIC



L'entreprise est au cœur de l'action de l'AFIC.

Le cercle de réflexion " Investissement & Valeurs® ", le groupe de travail sur " la chaîne de financement " ou encore l'analyse du " poids économique et social du Capital Investissement " sont autant

de composantes qui permettent à votre Association de disposer d'un véritable " Observatoire de l'entreprise " et qui contribuent à donner à notre profession toute sa légitimité.

Les investisseurs en capital sont reconnus comme les partenaires des entrepreneurs, à même de faire émerger " les champions nationaux ". En témoignent l'engagement pris par les assureurs d'investir en non coté ou encore les récentes annonces faites par le Président de la République et le Gouvernement en faveur du financement en fonds propres des PME.

Ces mesures auront un impact majeur pour l'économie de notre pays, au bénéfice de toutes les entreprises, et favoriseront ainsi la croissance et la création d'emplois.

D'autres chantiers sont en cours. Ils portent notamment sur le renforcement des relations entre les investisseurs en capital et les marchés boursiers, entre les grands groupes et les PME, ou sur le partage de la création de valeur avec les salariés...

L'AFIC prépare également son avenir. La Maison du Capital Investissement fait partie des fondations qui permettent à votre Association d'inscrire ses actions dans la durée et d'améliorer le service rendu à ses membres.

C'est avec l'enthousiasme des permanents de l'AFIC, la vigilance de son Bureau et l'implication du Conseil d'Administration et de tous ses membres que nous pourrions continuer ensemble à faire évoluer notre profession et contribuer ainsi à la relève de l'esprit d'entreprise dans notre pays.

## La relève de l'esprit d'entreprise en France

LE CAPITAL INVESTISSEMENT EST EN PLEIN ESSOR DANS NOTRE PAYS. PLUS QU'UN MODE DE FINANCEMENT, IL EST DEvenu UN MODELE ECONOMIQUE ET DE GOUVERNANCE QUI CONTRIBUE A LA RELEVÉ DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE EN FRANCE.

Ce qui caractérise avant tout le développement actuel du Capital Investissement français, c'est le climat de confiance qui entoure le métier. Si la performance des sociétés de Capital Investissement justifie l'intérêt des investisseurs, c'est la profondeur du marché qui motive leur engagement sur le long terme.

### Un environnement favorable aux entrepreneurs

Le concept récent du " serial entrepreneur " témoigne d'un véritable engouement des français pour la création, le développement et la reprise d'entreprises. Cette tendance s'accompagne d'une forte mobilisation des pouvoirs publics pour mettre en place un climat propice à l'entrepreneuriat. La création d'Oséo, de l'Agence Nationale de la Recherche, de l'Agence de l'Innovation Industrielle, le renforcement des relations entre PME et grands groupes, les pôles de compétitivité ou encore la mise en place d'un dispositif de financement en fonds propres pour les PME sont autant d'éléments qui permettent aux investisseurs en capital d'accompagner un nombre croissant d'entreprises et qui contribuent à créer un environnement favorable pour la relève de l'esprit d'entreprise en France.

### Une réponse appropriée pour la croissance des PME

Avec 12 milliards d'euros levés et 8,1 milliards d'euros investis en 2005, le Capital Investissement français soutient chaque année plus de 1 250 entreprises. Il est devenu un modèle

économique et de gouvernance qui représente, à travers les 4 000 entreprises en portefeuille, plus de 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus d'1 million d'emplois.

### Une classe d'actifs reconnue par les institutionnels

Les acteurs français représentent désormais 20 % du marché européen du Capital Investissement. En offrant un profil d'investissement particulièrement attractif, le Capital Investissement français séduit de plus en plus de portefeuilles. La volonté des assureurs de renforcer significativement leurs placements en non coté ou encore l'intérêt grandissant des investisseurs étrangers qui ont contribué à hauteur de 50 % des capitaux levés confirment cette dynamique.

La Conférence Annuelle du Capital Investissement, qui s'est tenue le 4 avril dernier, a été l'occasion d'illustrer, de partager et de promouvoir cet ensemble de valeurs au service de l'entreprise ♦



→ ÉVÉNEMENTS

DÉJEUNER-CLUB\*

- De 12h30 à 14h30 - Pavillon Ledoyen - Paris
- 27 avril 2006 - Invité d'honneur : Henri Proglio, Président de Veolia Environnement
- 18 mai 2006 - Invité d'honneur : René Carron, Président du Crédit Agricole
- 8 juin 2006

AFIC AVENIR\*

- A partir de 19h30 - Pershing Hall - Paris
- 17 mai 2006 - Invité d'honneur : Bernard Daugeras, Président d'Auriga Partners

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LBO

- AFIC - Les Echos Conférences
- 31 mai 2006 - Pavillon Gabriel - Paris

LA GRANDE FÊTE ANNUELLE DU CAPITAL INVESTISSEMENT\*

- 20 juin 2006 - Théâtre Marigny & Pavillon Gabriel - Paris

SYMPOSIUM VENTURE

- 3 juillet 2006 - Sénat - Paris

\* Exclusivement réservés aux membres de l'AFIC

→ PARTENARIATS

PAN EUROPEAN MEZZANINE FINANCE CONFERENCE

- du 26 au 28 avril 2006 - Paris

CAPITAL-IT

- 26 & 27 avril 2006 - Paris

START WEST

- 30 & 31 mai 2006 - Nantes

LES FORUMS DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

- 11 mai 2006 - Marseille
- 1<sup>er</sup> juin 2006 - Grenoble

TREMPIN ENTREPRISES

- 5 & 6 juillet 2006 - Paris

CONTACT ÉVÉNEMENTS ET PARTENARIATS :

Marie-Agnès Gastineau  
Tél. : 01 47 20 69 69 - email : mag@afic.asso.fr  
Pour les autres événements et partenariats, consultez [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)

FORMATION

CAPITAL INVESTISSEMENT & ACTUALITÉ DU BACK-OFFICE

- 24 avril 2006 - Paris

BASES DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

- 4 & 5 mai 2006 - Paris

PRATIQUE CONTRACTUELLE DE L'INVESTISSEUR EN CAPITAL

- 18 & 19 mai 2006 - Paris

PRATIQUE DE LA VALORISATION DES ENTREPRISES

- 12 & 13 juin 2006 - Paris

CONTACT FORMATION : Estelle Evain

Tél. : 01 47 20 62 67 - email : formation@afic.asso.fr  
Pour les autres stages, consultez [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)

ACTUALITÉ FISCALE

Loi de finances rectificative pour 2005

Cette loi a apporté de nombreux aménagements aux règles d'investissement des FCPR, FCPI, FIP et SCR. Elle élargit les possibilités de recours à l'intermédiation puisque les FCPR fiscaux et les SCR se voient reconnaître la possibilité d'investir dans plusieurs holdings, ces dernières pouvant être détenues par des entités françaises ou étrangères. Les FCPI peuvent également investir, via le quota d'investissement de 60 %, dans une société mère partie à une unité économique innovante, constituée d'une société mère et de ses filiales détenues à au moins 75 % et concourant au projet innovant. Les FCPR, constitués sous forme de fonds de fonds, sont désormais habilités à investir dans toute l'Europe, tout en demeurant fiscaux.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a souhaité mettre en place un système de contrôle de l'allocation finale des fonds par les sociétés de gestion de FCPR et les SCR, sanctionnées, le cas échéant, par une amende en cas de non respect des quotas d'investissement ♦

ACTUALITÉ JURIDIQUE

La Commission Européenne poursuit sa réflexion concernant les fonds d'investissement

Suite à la consultation qu'elle avait lancée en 2005 sur les fonds d'investissement, la Commission Européenne a mis en place un groupe de travail dédié aux Private Equity funds. Chargé d'identifier les entraves au fonctionnement et au développement d'un marché européen du Capital Investissement, le groupe de travail doit rendre ses conclusions à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2006. L'AFIC suit avec une grande attention l'avancement des travaux du groupe et les recommandations qu'il devrait présenter à la Commission Européenne.

Publication du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers sur les sociétés de gestion de portefeuille

L'instruction relative aux procédures et modalités d'agrément et au programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des prestataires de services d'investissement exerçant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers à titre accessoire a été publiée le 21 février 2006 sous le n°2006-02.

Nouvelle définition des " investisseurs qualifiés "

La liste des personnes ayant la qualité d'" investisseur qualifié " (de droit ou sur demande) est en cours de modification. Au terme de cette liste, qui figure dans la partie réglementaire du Code monétaire et financier, devraient désormais avoir la qualité d'investisseur qualifié de droit, les Fonds Communs de Placement et les Sociétés de Capital Risque ♦

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Mise en place d'un dispositif de financement en fonds propres des PME

Le Président de la République a annoncé la mise en place d'un dispositif visant à lever deux milliards d'euros sur les marchés financiers pour le financement en fonds propres des PME les plus dynamiques. Conformément au souhait du Premier ministre, ce fonds de fonds, qui sera opérationnel avant la fin de l'été 2006, permettra d'accompagner davantage les entreprises en création et en développement ♦

☒ ZOOM SUR UNE COMMISSION

Hervé Legoupil,  
Co-Président de la Commission Relations avec les Investisseurs



*La Commission Relations avec les Investisseurs a présenté, lors de la Conférence Annuelle du Capital Investissement, une étude sur le gouvernement d'entreprise.*

*Pourquoi avez-vous mené une réflexion sur ce thème?*

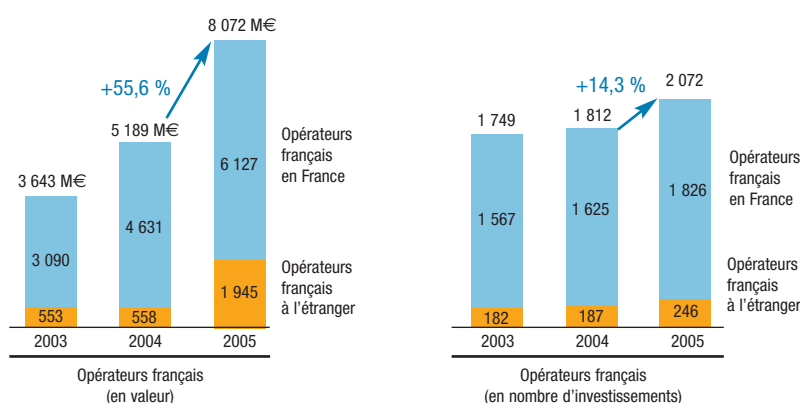
*Le gouvernement d'entreprise conditionne de manière croissante l'attractivité du Capital Investissement vis-à-vis des investisseurs institutionnels. Ce sujet est à l'agenda de l'Europe financière.*

*Fort de ce constat, la Commission a réalisé, avec le concours de l'APIA (association d'administrateurs indépendants) et du cabinet d'avocats Haarmann Hemelrath, une première étude auprès des membres de l'AFIC qui s'est intéressée aux relations entre les*

# Plus de 1 250 entreprises ont reçu 8,1 milliards € des acteurs français du Capital Investissement en 2005

L'activité du Capital Investissement a atteint son plus haut niveau historique en 2005, avec près de 8,1 milliards d'euros investis dans 1 253 entreprises non cotées, soit une hausse de 55,6 % par rapport à 2004. Le nombre d'investissements s'est accru de 14,3 % : 2 072 investissements ont ainsi été réalisés en 2005 contre 1 812 en 2004. L'activité des opérateurs français a progressé de 32,3 % sur la France, à 6,1 milliards d'euros. Elle s'est également accrue à l'international, la part des investissements réalisés à l'étranger représentant désormais 24 % du total investi en 2005.

Evolution des investissements annuels entre 2003 et 2005\*



\* Concerne les acteurs français, membres de l'AFIC, investissant en France et à l'étranger

Source AFIC - PwC

## Une croissance de l'activité sur l'ensemble des métiers du Capital Investissement

Le Capital Transmission / LBO a fortement tiré l'activité du Capital Investissement. En valeur, il a progressé de 70,5 % et représente 6,3 milliards d'euros. Le Capital Développement atteint 954 millions d'euros en 2005, en hausse de 37,3 % par rapport à 2004. C'est le segment le plus important puisqu'il représente 34 % du nombre total des entreprises soutenues par des sociétés de Capital Investissement. L'amorçage et le Capital Risque augmentent en valeur de 21,5 % en 2005 pour atteindre 481 millions d'euros malgré un léger repli du nombre d'opérations réalisées.

## La progression continue des cessions depuis 2003 traduit la bonne liquidité des actifs

Les désinvestissements ont progressé entre 2004 et 2005 de 35 % en valeur, et de 26 % en nombre, pour atteindre 1 346 opérations. Plus des deux tiers des cessions ont été réalisées auprès des industriels, du management et à l'occasion de sorties en Bourse.

## Le niveau record des levées de fonds témoigne de l'attractivité du marché français du Capital Investissement

Avec 12 milliards d'euros levés, 2005 constitue une année record et illustre le retour des capitaux internationaux qui représentent désormais plus de 50 % des montants. Les banques restent le principal pourvoyeur de ressources (24 %), suivi par les fonds de pension et caisses de retraite (22 %) puis par les compagnies d'assurance (18 %) ◆

investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion. Cette étude a permis de dégager un ensemble de " bonnes pratiques " qui puise sa source dans une législation française compétitive et élaborée.

### Quelle suite souhaitez vous donner à cette réflexion ?

Une deuxième étude sur la gouvernance des sociétés de Capital Investissement à l'égard des entreprises qu'elles soutiennent pourra compléter utilement la connaissance des investisseurs sur ce sujet de responsabilité.

### Quels sont les autres travaux qui seront menés par la Commission dans les mois à venir ?

La Commission mène une réflexion sur le thème des investisseurs privés professionnels dans le non coté, plus couramment appelés " Family Offices ". Elle réalise également un certain nombre de fiches pratiques destinées à promouvoir le Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels. >>

## INVESTISSEMENT & VALEURS®

Le cercle de réflexion " Investissement & Valeurs® " a récompensé, lors de sa soirée annuelle du 8 décembre dernier, les binômes " entrepreneurs - investisseurs en capital " qui symbolisent au mieux la création de valeurs.

> Les noms des lauréats sont pour :

- **L'Amorçage** : Varioptic et Sofinnova Partners
- **le Capital Création et Post-Création** : Parrot et Spef Venture
- **le Capital Développement** : Sword Group et 21 Centrale Partners
- **le Capital Transmission** : Hubert et Apax Partners

Les entrepreneurs ainsi nommés ont rejoint le cercle de réflexion.

## LES FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ (FIP)

Avec 242 millions d'euros levés et 42 fonds créés entre 2003 et 2005, les FIP confirment leur montée en puissance. 130 millions d'euros ont été levés et 17 FIP ont été constitués en 2005. (Etude AFIC-AFG).

## PUBLICATIONS

### ANNUAIRE DES MEMBRES DE L'AFIC - ÉDITION 2006

Chaque membre de l'AFIC est présenté dans une fiche pratique reprenant les principales informations nécessaires à la prise de contacts (types d'investissement/activité, zone géographique d'investissement, coordonnées nominatives...). C'est l'outil incontournable des investisseurs institutionnels et des chefs d'entreprise à la recherche de fonds de Capital Investissement et/ou de conseils spécialisés.

> En vente à l'AFIC - Tél. : 01 47 20 99 09

### LES VÉHICULES FRANÇAIS DE CAPITAL INVESTISSEMENT : SCR, FCPR, FCPI, FIP

Cet ouvrage permet tant aux investisseurs en capital qu'à leurs conseils, de maîtriser de façon quasi-exhaustive les différents aspects juridiques et fiscaux régissant les Fonds de Capital Investissement français.

> En vente à l'AFIC - Tél. : 01 47 20 99 09

### LA CRÉATION DE VALEURS : RÉSULTAT D'UNE ALCHIMIE ENTRE ENTREPRENEURS & INVESTISSEURS



Cette publication reprend les travaux menés en 2005 par le cercle de réflexion " Investissement & Valeurs® " créé par l'AFIC et Ernst & Young. Elle fait la synthèse des mécanismes de création de valeurs résultant de la relation liant l'entrepreneur à l'investisseur en capital.

> A télécharger sur notre site [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)

Pour les autres publications et études, consultez [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)



## De l'armateur au skipper, de l'investisseur à l'entrepreneur : une véritable relation de partenariat et de confiance

Loïck Peyron, Navigateur, Parrain d' " Investissement & Valeurs® "

« En devenant le parrain d' " Investissement & Valeurs® ", cercle de réflexion réunissant investisseurs en capital, entrepreneurs et personnalités de la société civile, j'ai cherché à comprendre ce qui pouvait conduire un entrepreneur à faire appel au Capital Investissement. J'ai ainsi découvert un métier qui repose avant tout sur une relation de confiance liant l'entrepreneur et l'investisseur autour d'un projet commun.

Il existe un parallèle fort entre cette relation et celle qu'entretiennent skipper et armateur. L'investisseur et l'armateur soutiennent respectivement l'entrepreneur et le skipper car ils croient en la victoire de leur binôme. Mais ce n'est pas tout : l'un comme l'autre porte un regard extérieur sur l'entreprise et lui apporte son expérience. L'entrepreneur et le skipper peuvent dès lors se concentrer sur l'action opérationnelle.

Cette relation induit une émulation profonde entre les deux parties, à travers laquelle un certain nombre d'objectifs sont fixés, suivis, encouragés. L'investisseur en capital est capable de passer d'une entreprise à une autre, d'un secteur à un autre, tout en conservant un grand professionnalisme dans sa démarche. C'est un véritable partenaire de l'entrepreneur : il le guide et l'aide à définir une stratégie à moyen et long terme.

En partageant les mêmes valeurs, l'investisseur participe activement au succès de l'entrepreneur qui lui, tient la barre du navire » ♦

## Small Business Act, accès aux marchés publics et Pacte PME

Claire Deguerry, Associée, Deloitte Finance

### Un engagement fort en faveur des PME

Créée par le Small Business Act en 1953, la Small Business Administration (SBA) est l'institution américaine chargée de la défense et de la promotion des PME. La SBA a pour priorités :

- > la réservation d'une certaine part des marchés publics aux PME,
- > la protection des PME afin que leurs spécificités soient prises en compte dans l'élaboration des réglementations,
- > la formation et le conseil des chefs d'entreprises,
- > la mise en place de programmes financiers.

### L'accès aux marchés publics

Conformément au " Small Business Act ", l'administration américaine doit assurer aux PME un accès à ses marchés publics (300 milliards de dollars par an), à travers :

- > la fixation annuelle d'un objectif chiffré du montant de marché public qui doit être passé avec les PME (23 % pour 2004),
- > la réservation de certains marchés aux PME,
- > l'accès des PME défavorisées aux marchés publics.

### Les évolutions réglementaires en France

Depuis 2001, les réformes successives des marchés publics français (110 milliards d'euros par an) favorisent davantage l'accès des PME.

Dans le cadre de la transposition des directives européennes sur la coordination des procédures de passation des marchés publics, le projet de décret réformant le Code des Marchés Publics prévoit notamment que les acheteurs publics devraient être autorisés à réserver des places aux PME au stade des candidatures puis du dépôt des offres.

Le " Pacte PME " s'inscrit véritablement dans ce processus. Créé afin d'améliorer l'accès des PME aux marchés des grands comptes, le Pacte PME est fondé sur une approche consensuelle et non coercitive et repose sur la mobilisation positive. A ce jour, 22 grands groupes, publics ou privés, qui représentent un volume global d'achats de l'ordre de 80 milliards d'euros, se sont engagés à renforcer leur relation avec les PME... ♦

## ☑ NOUVEAUX MEMBRES DE L'AFIC > Novembre 2005 - Mars 2006

### ACTIFS

#### AGREGATOR GESTION

- > Création/Postcréation Développement
- Transmission/LBO
- Rachat de positions minoritaires
- > Guillaume-Olivier Doré
- > Tél. : 01 70 75 12 40

#### CITY STAR PRIVATE EQUITY

- > Transmission/LBO
- > Laurence Albertini
- > Tél. : 01 53 64 22 00

#### DEMETER PARTNERS

- > Création/Postcréation Développement
- Transmission/LBO
- > Olivier Dupont
- > Tél. : 01 43 12 53 31

#### GIMAR CAPITAL INVESTISSEMENT

- > Fonds de fonds
- > Paul de Fréminville
- > Tél. : 01 75 00 03 90

#### MAROCINVEST FINANCE GROUP

- > Création/Postcréation Développement
- Transmission/LBO
- Rachat de positions minoritaires
- > Brahim El Jai
- > Tél. : (212) 22 25 95 15

#### QUARTUS GESTION

- > Transmission/LBO
- > Marc Bossy
- > Tél. : 01 44 95 73 83

#### WORMS MANAGEMENT SERVICES

- > Transmission/LBO
- > Arthur de Catheu
- > Tél. : 01 53 64 22 00

### ASSOCIÉS

#### ARSENE

- > Cabinet d'avocats
- > Denis Andrès
- > Tél. : 01 70 38 88 04

#### BRANDFORD GRIFFITH & ASSOCIES

- > Cabinet d'avocats
- > Eytan Hanouna
- > Tél. : 01 44 55 44 32

#### CRF CONSEILS

- > Courtier d'assurance
- > Roger Bissor
- > Tél. : 01 55 46 80 60

#### GVA EURAUDIT

- > Commissariat aux comptes
- > Raymond Dijols
- > Tél. : 01 45 00 02 50

#### HAARMANN HEMMELRATH

- SOCIÉTÉ D'AVOCATS
- > Cabinet d'avocats
- > Jacques-Henri de Bourmont
- > Tél. : 01 53 53 02 80

#### IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG-SUCCURSALE DE PARIS

- > Banque
- > Eric Schaefer
- > Tél. : 01 70 39 77 77

#### ING FINANCE FRANCE SA

- > Banque
- > Nicolas Moute
- > Tél. : 01 56 39 30 30

#### KALDEUS FINANCE

- > Gatekeeper
- > Bernard Arock
- > Tél. : 01 47 64 16 98

#### KORN FERRY INTERNATIONAL

- > Cabinet de conseil
- > Didier Vuchot
- > Tél. : 01 45 61 86 55

#### UGGC & ASSOCIES

- > Cabinet d'avocats
- > Jean-Jacques Uettwiller
- > Tél. : 01 56 69 70 00

#### VERSPIEREN

- > Courtier d'assurance
- > Pierre-Antony Verspieren
- > Tél. : 01 49 64 14 51